

COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2021

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10
Votants : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

Délibération N° 2021 - 46 : TE38 – Travaux sur réseaux d'éclairage public – Tranche 4

L'an deux mille vingt et un et le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} décembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire.

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, GUTHON Bernard, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, JOUFFREY Camille, PISTOLET William, DUSSERT Sandrine, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle,

Étaient absents et excusés : OUGIER Isabelle

Pouvoirs : OUGIER Isabelle donne pouvoir à Christelle MAYET

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire informe le conseil municipal de la proposition de la tranche 4 : Rénovation de 29 lanternes et 1 projecteur aux hameaux de Sous la Broue, Sous l'Eglise, l'Eglise, le Perier, Champ Rond, La Grange par le Territoire Energie Isère.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	30 763 €
Le montant total des financements externes s'élèvent à :	17 823 €

La participation aux frais du TE38 s'élève à :	733 €
La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	12 208 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif,
- De la contribution correspondant au TE38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

▪ Prix de revient prévisionnel :	30 763 €
▪ Financement externe :	17 823 €
▪ Participation prévisionnelle :	12 940 €

(Frais TE38 + contribution aux investissements)
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour **733 €**
- **PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de : **12 208 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)

- **AUTORISE** Le Maire à signer tous documents s'y référant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

